

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 23 novembre 2017

– Point 3 de l'ordre du jour –

Délibération 2017-18

Modifiant l'organigramme général de Santé publique France

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du CSP ;

Vu l'avis du Comité Technique de l'établissement en date du 22 juin 2017 ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

Article 1 – de modifier l'organigramme général de Santé publique France comme suit :

Il est créé une nouvelle **Direction Appui, Traitements et Analyses des données (DATA)** en charge du traitement, de l'analyse et de la valorisation des données.

Article 2 – Le Directeur général de Santé publique France est responsable de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 8 décembre 2017

Dominique Polton
Le Président de séance